



INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

**CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE 1^{ère} CLASSE de CONTRÔLEUR DE L'INSEE**

8 NOVEMBRE 2011

ÉPREUVE ÉCRITE

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE
ET RÉPONSES COURTES À DES QUESTIONS**

(durée totale de l'épreuve : 2 heures)

Rappel du contenu de l'épreuve :

Pour cette épreuve écrite, notée de 0 à 20, le candidat dispose d'une durée de deux heures pour répondre à :

- un questionnaire à choix multiple (QCM) ;
- et un questionnaire appelant des réponses courtes.

Le QCM comporte 50 questions. Pour chaque question du QCM, il y a plusieurs propositions de réponses, dont une seule est incontestablement exacte et exclusive des autres. Le QCM sera noté comme suit :

- +1 point pour la bonne réponse ;*
- 0 point pour l'absence de réponse ;*
- 1 point pour une réponse fausse.*

Le QCM sera noté sur 12 points.

Le questionnaire appelant des réponses courtes permettra d'apprécier le niveau de connaissance par les candidats des domaines constituant le programme, ainsi que leur capacité à structurer et à argumenter une réponse. Les candidats devront répondre à trois questions parmi les cinq qui leur sont proposées.

Ce questionnaire sera noté sur 8.

La note finale sera la somme des deux notes.

Consignes à respecter pour le QCM :

Le QCM comprend 50 questions.

Chaque question comporte 4 modalités de réponse.

Vous devez cocher une seule case par question, correspondant à votre proposition de réponse.

En cas d'erreur, vous noircirez la case jugée fautive, puis vous remettrez, si vous le souhaitez, une croix dans la case jugée bonne. Vous entourerez ensuite cette case afin qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur la réponse à prendre en compte.

Vos réponses seront inscrites à l'encre noire ou au stylo noir de préférence.

Consignes à respecter pour les réponses aux questions :

Parmi les cinq questions proposées, vous en choisirez trois. Vous traiterez chacune des questions en dix à quinze lignes.

Le respect de cette dernière consigne sera un des éléments d'appréciation pris en compte dans le barème de notation.

Questionnaire appelant des réponses courtes :

Question 1 : Qu'est-ce que le document unique et quelle est sa finalité ?

Question 2 : Après avoir donné une définition du recensement de la population, vous expliquerez son utilité pour l'État et les collectivités locales.

Question 3 : Qu'est-ce que le secret statistique ? Concerne-t-il le travail de tous les agents de l'Insee ?

Question 4 : Quelles sont les missions des directions régionales de l'Insee ?

Question 5 : Commentez ce tableau, extrait d'un « Insee première » paru en avril 2011 : « Le tourisme en 2010 ».

Fréquentation touristique dans les hôtels et les campings en France métropolitaine

	Nuitées (1)				Séjours (2)			
	Nombre de nuitées en 2010	Évolution 2009-2010 du nombre de nuitées	Évolution 2009-2010 des nuitées des touristes en provenance...		Nombre de séjours en 2010	Évolution 2009-2010 du nombre de séjours	Durée moyenne des séjours	
			de France	de l'étranger			2009	2010
	(en millions)	(en %)	(en %)		(en millions)	(en %)	(en nuitées)	
Hôtels								
Année 2010	192,2	2,2	2,0	2,8	105,5	1,8	1,81	1,82
saison 2010 (3)	100,3	2,9	1,7	5,0	54,0	2,5	1,85	1,86
Campings (saison 2010) dont :	103,8	0,9	0,8	1,0	19,2	- 0,1	5,33	5,41
- Emplacements nus (4)	61,6	- 3,3	- 5,2	- 0,2	13,4	- 3,0	4,61	4,61
- Emplacements locatifs (4)	42,2	7,5	8,9	3,7	5,8	7,0	7,15	7,23
Ensemble (saison 2010)	204,1	1,9	1,3	3,0	73,2	1,8	2,78	2,79

Sources : Insee, DGCIS, partenaires régionaux, enquêtes de fréquentation hôtelière et dans les campings.

- **(1) Les nuitées (ou fréquentation)** correspondent au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel ou un camping ; un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel compte ainsi pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit. La fréquentation des campings est observée uniquement entre mai et septembre, période autrement appelée **saison**.
- **(2) Le nombre de séjours** (ou arrivées) correspond au nombre de clients différents séjournant une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hôtel ou le même camping.
- **(3) Saison** : période de mai à septembre.
- **(4) Un emplacement de passage** est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Il peut être **nu** ou **locatif**, c'est-à-dire équipé d'un hébergement léger du type chalet, bungalow, mobile-home ou habitation légère de loisir.